

**Présentation du cadre juridique de la lutte contre la corruption et de l'Agence
en charge de lutte contre la corruption APLC
New York(USA), du 02 au 04 décembre 2025**

Excellences, Messieurs et Mesdames en vos titres et qualité respectifs

C'est un honneur pour moi de participer à cette « *Deuxième Conférence Mondiale sur l'exploitation des données pour améliorer la mesure de la corruption* » et je tiens particulièrement à remercier les organisateurs pour avoir donné cette opportunité à ma personne et à mon Etat que je représente.

De la Cadre juridique de la lutte contre la corruption en RDC

La République Démocratique du Congo a ratifié les conventions ci-après en vue de lutter contre la corruption :

- la **Convention des Nations Unies contre la corruption** par la Loi n° 06/014 du 12 juin 2006 ;
- **Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption** par la Loi n° 16/029 du 8 novembre 2016.
- La loi numérique en RDC, régie par l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023, encadre les activités et services numériques, ainsi que la sécurité des systèmes informatiques.

Le Président de la RDC, **Son Excellence Felix Antoine Tshisekedi Tshilombo**, dont je fais partie de son cabinet, a dès son arrivée à la tête du pays affiché sa priorité dans à lutter efficacement contre la corruption dans le pays notamment par la redynamisation des structures de lutte existantes et par la création de l'Agence de Prevention et de Lutte contre la Corruption(APLC en sigle) en mars 2020

L'APLC est un service spécialisé au sein du cabinet du Président de la République Démocratique du Congo. Elle a été créée par ordonnance présidentielle n°20/013bis du 17.03.2020.

L'APLC est désignée comme étant **l'autorité nationale de référence en matière de lutte contre la corruption**. A ce titre, elle coordonne tous les services et organismes publics en charge de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et les infractions y assimilées en République Démocratique du Congo.

La coordination de l'APLC est actuellement dirigée par Monsieur Michel-Victor LESSAY

Dans l'accomplissement de ses missions, l'APLC dispose de l'indépendance nécessaire pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions à l'abri de toute influence indue.

L'Agence a reçu plusieurs missions dont les principales sont entre autres de :

- Définir les indicateurs de suivi-évaluation des mesures politiques, économiques et socio culturelles en matière de lutte contre la corruption ;

- définir et mettre en œuvre tous programmes permettant de détecter les agissements susceptibles d'être considérés comme relevant de la corruption ou une infraction y assimilée ;
- mener toutes études et diligenter des enquêtes nécessaires ;
- provoquer des poursuites pour faire sanctionner toutes personnes ou tous groupes de personnes, organisations, organismes, entreprises ou autres services impliqués dans les actes de corruption, de blanchiment des capitaux et des faits assimilés.

Interaction de l'APLC avec les différents services de l'Etat en charge de lutte contre la corruption

- Dans l'exercice de sa mission, l'APLC collabore, en sa qualité d'autorité nationale de lutte contre la corruption, avec d'autres institutions ayant dans leurs attributions, la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et les infractions y assimilées à savoir notamment :
 - L'Observatoire de surveillance de la Corruption et de l'Ethique Professionnelle (OSCEP)
 - L'inspection Générale des Finances (IGF)
 - La Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF)

A propos de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption

L'APLC entend faire de la RDC à l'horizon 2026, une société dans laquelle la corruption sera sensiblement réduite à hauteur de 60% au moins dans le secteur public et privé. La stratégie nationale s'articule autour de trois axes : prévention, détection et répression.

En gros, la Stratégie nationale se donne pour objectifs entre autres de :

- Evaluer les services de l'administration par les indices de perception de l'intégrité ;
- Digitaliser et interconnecter les différents services impliqués dans la passation des marchés publics ;

Une évaluation globale de cette stratégie nationale sera réalisée en fin de l'année prochaine comme l'a annoncé Monsieur le Coordonnateur de l'APLC et ce, en vue de relever les difficultés, les défis et les perspectives d'avenir ;

Enfin, l'APLC a initié un projet en cours visant à doter le pays durant la législature actuelle, d'une loi visant à lutter la corruption en République Démocratique du Congo.

Je vous remercie de l'attention ;